



REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
VALANT ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME
BILAN DE LA CONCERTATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Créhange a prescrit par délibération du 18 mars 2010 la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) (cf. annexe 1).

A compter du 27 mars 2017, le District Urbain de Faulquemont est devenu compétent en matière d'élaboration de documents d'urbanisme. Le Conseil Communautaire du District Urbain de Faulquemont a décidé par délibération du 5 avril 2017 d'achever la procédure engagée par la Commune de Créhange. Le Conseil Municipal de la Commune de Créhange a décidé par délibération du 18 avril 2017 de donner son accord à l'achèvement, par le District Urbain de Faulquemont, de la procédure en cours d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal engagée avant la date de transfert de compétence.

A noter qu'en application de l'article L103-2 1° du code de l'urbanisme une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées est obligatoire dans le cadre d'une procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

La délibération du conseil municipal susmentionnée a défini les modalités de concertation avec la population, les associations et les personnes concernées ainsi :

- parution dans la presse,
- réunion publique,
- bulletin municipal,
- affichage des plans pendant la durée de la procédure.

Un registre de concertation dans lequel la population peut consigner ses observations et ses contributions a été tenu à la disposition du public en Mairie.

En plus des modalités prévues par la délibération a été mise en place une concertation par voie dématérialisée avec création d'une page dédiée sur le site internet du DUF (www.dufcc.com >Aménagement du territoire>Documents d'Urbanisme>PLU Créhange) (cf. Annexe 2) et une adresse mail dédiée également (concertation.plu.crehange@dufcc.com).

1- Articles, affichage et publications

La délibération du conseil municipal de Créhange en date du 18 mars 2010 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définissant les modalités de la concertation a fait l'objet de l'affichage et de la publicité en Mairie conformément à la législation en vigueur.

Des articles de presse informatifs ont été effectués dans un journal local : Républicain Lorrain en date du 21 octobre 2011 (cf. annexe 3) pour informer les habitants de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et l'ouverture d'un registre de concertation du public en mairie. Un article en date du 05 septembre 2014, également publié dans le Républicain Lorrain, invitait la population à deux réunions publiques pour la présentation du futur Plan Local d'Urbanisme et pour rappeler la mise à disposition à l'accueil de la Mairie d'un registre de concertation (cf. annexe 6a).

Dans le bulletin municipal de juin 2019 (cf. annexe 4), un article de 2 pages expliquait ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme et définissait les objectifs des documents du Plan Local d'Urbanisme de Créhange en rappelant que la concertation avec la population et les personnes intéressées serait poursuivie pendant la durée des études jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme par le conseil communautaire du District Urbain de Faulquemont.

2- Registre de concertation

Un registre de concertation a été tenu à la disposition du public. Aucune remarque n'a été versée dans le registre (cf. annexe 5) ni sur le registre papier ni sur l'adresse mail dédiée mise en place.

3- Réunions publiques

Deux réunions publiques se sont déroulées le 09 septembre 2014 dans la salle Créanto de Créhange à 18h30 et au foyer rural de Créhange à 20h30. Les habitants ont été informés de ces réunions par un article paru dans le journal local le Républicain Lorrain en date du 05 septembre 2014, par affichage sur le panneau lumineux du Créanto, en mairie et par la distribution d'un communiqué dans les boîtes aux lettres (cf. Annexes 6 a et 6 b).

Le bureau d'études, Conseil-Développement-Habitat-Urbanisme de Troyes, en charge des études de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Créhange a effectué une présentation (cf. annexe 7 pour le support de présentation). Lors de ces réunions publiques, le bureau d'études a détaillé le contenu d'un Plan Local d'Urbanisme. Il a également présenté le diagnostic urbain, le diagnostic économique et commercial et le diagnostic environnemental de la commune de Créhange. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été exposé ainsi que ses 2 principaux axes qui sont de renforcer l'attractivité du territoire et en maîtriser le développement et de valoriser les paysages et protéger l'environnement. Le scénario démographique a également été présenté aux différentes personnes présentes.

4- Panneaux d'exposition des plans

Six panneaux d'exposition des plans présentant la procédure, le diagnostic territorial, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement écrit et le document graphique réglementaire et l'évaluation environnementale nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ont également été affichés en Mairie et actualisés pendant la durée des études (cf. annexe 8).

5- Bilan de la concertation

Les réunions publiques ont été organisées en soirée afin d'être accessibles au plus grand nombre. 7 personnes étaient présentes aux 2 réunions. Elles ont été informées de la procédure, des différents diagnostics de la Commune, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Elles n'ont exprimé aucune remarque relative au projet de Plan Local d'Urbanisme.

La population a été informée de l'avancement du projet via l'affichage des plans pendant la durée de la procédure en Mairie et à partir de 2018 sur le site internet du District Urbain de Faulquemont. La population a également été informée par voie de presse (articles de journaux et bulletin communal). Les panneaux d'information sont visualisables en Mairie ou consultables sur le site www.dufcc.com . Ils synthétisent les éléments essentiels de procédure et le contenu de chacun des documents constitutifs du PLU, amendés par l'évaluation environnementale.

Les documents présentés à la population tout au long de la concertation n'ont fait l'objet de remarques ni dans le registre de concertation ni sur l'adresse mail mise en place.

Malgré la diversité des supports de communication et de concertation mis en œuvre, la participation de la population tout au long de l'élaboration des études a été très faible et n'a suscité aucune observation qui aurait pu être intégrée au projet de PLU.